

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### PROJET DE MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT "ZONE ARTISANALE DES BORDAGERS" AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LAVAL AGGLOMERATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À LAQUELLE LA COMMUNE DE CHANGÉ EST ASSOCIÉE

Par arrêté municipal du 15 mars 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mardi 4 avril 2023 à 8h30 au jeudi 4 mai 2023 à 16h30 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs.

L'enquête se déroulera au siège de l'enquête publique dans les locaux de la mairie de Changé, sis 6, place Christian d'Elva 53810 CHANGÉ.

Le dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Le lundi après-midi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la Ville : <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- en les consignant sur le registre d'enquête publique déposé au siège de l'enquête publique,
- en les adressant par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération, Hôtel de Ville, 6, place Christian d'Elva – 53810 CHANGÉ,
- en les adressant par mail à l'adresse suivante : [mairie@change53.fr](mailto:mairie@change53.fr) - à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de la « Zone artisanale des Bordagers » avec le PLUI de Laval Agglomération -

Monsieur Gérard MARIE, désigné par décision du Tribunal Administratif de Nantes N° E23000037/53 en date du 6 mars 2023, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter gratuitement le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), au lieu, dates et heures suivants :

A l'Hôtel de ville, 6, place Christian d'Elva – 53810 CHANGÉ :

- Le Mardi 4 avril 2023 de 9h à 12h
- Le Mercredi 12 avril 2023 de 14h à 17h
- Le Vendredi 21 avril 2023 de 9h à 12h
- Le Jeudi 4 mai 2023 de 13h30 à 16h30

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Changé, 6 place Christian d'Elva, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune de Changé <http://www.change53.fr> dans la rubrique Urbanisme et Développement Durable.

À l'issue de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement "Zone artisanale des Bordagers" avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Laval Agglomération, communauté de communes à laquelle la commune de Changé est associée.

Le présent avis est affiché à la Mairie de Changé et sur le lieu de l'enquête publique, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à la mairie de CHANGÉ, auprès de Madame Hélène FILY-BRÉGENT.

Changé, le 17 mars 2023

Le Maire,  
Patrick PÉNIGUEL

